



**MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC**

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marje-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

### REGLEMENT DE LA HALLE DES SPORTS

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ  
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice :..... 29  
Nombre de présents :.....27  
Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur NAVINER, Adjoint au Maire, expose que l'utilisation de la nouvelle halle des sports est principalement réservée aux établissements scolaires et aux associations sportives de la Commune. Des manifestations sportives d'associations extra-communales ou des manifestations extra-sportives pourront aussi y être organisées. Il est nécessaire d'établir un règlement intérieur pour ce nouvel ensemble. Le règlement proposé, vise à :

- organiser l'accès et les conditions d'utilisation de la halle
- assurer son bon fonctionnement et le respect des lieux
- préciser les obligations et responsabilités des utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur de la halle des sports dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 17 décembre 2013

LE MAIRE  
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013  
Publication : 20/12/2013